

Chaise Tout Bois

Jean Prouvé, 1941

vitra.



La Chaise Tout Bois est la seule chaise du constructeur et designer français Jean Prouvé entièrement réalisée en bois. De par sa forme, elle est très similaire à la célèbre chaise Standard de Prouvé, mais le piètement métallique a été remplacé par du bois en raison de la rareté du métal pendant la Seconde Guerre mondiale. À travers sa forme, la Chaise Tout Bois exprime l'intention de Prouvé de fournir une solidité supplémentaire au niveau de la transition entre l'assise et le dossier, là où l'anatomie humaine exerce la charge la plus importante. Le profil de la partie arrière du cadre – les pieds arrière et le support du dossier – fait référence à ce transfert de charge et est une caractéristique typique des créations de Prouvé, tant dans le domaine du mobilier que de l'architecture.

Pendant la guerre, Prouvé a créé plusieurs prototypes de cette chaise afin de tester la résistance de sa structure ainsi que les assemblages, la position des pieds et la connexion entre l'assise et le dossier. L'essence choisie était fonction des disponibilités de l'époque. Après la guerre, le chêne était à nouveau disponible en quantité suffisante. En raison de sa dureté et de sa résistance, ce matériau était couramment utilisé en France pour construire des navires et des toits de cathédrale. Comme ces propriétés sont également idéales pour une chaise entièrement en bois, la Chaise Tout Bois a

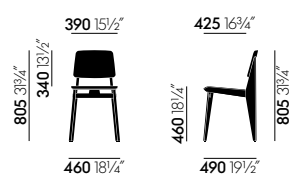
finallement été réalisée en chêne et en contreplaqué. Elle a de plus été proposée en version teintée sombre à la demande des clients de Jean Prouvé.

En 1947, la Chaise Tout Bois de Prouvé est lauréate du concours « Meubles de France ». Le concept du concours était de trouver des meubles attrayants, de haute qualité et produits en série pour répondre aux besoins de la société d'après-guerre – en particulier ceux des réfugiés et des jeunes couples mariés. Plus tard, la Chaise Tout Bois a été remplacée par une version démontable en métal et en bois qui a fait place au modèle n° 305, associant également un piètement métallique avec une assise et un dossier en bois – connu aujourd'hui sous le nom de Chaise Standard.

La Chaise Tout Bois éditée par Vitra correspond à l'une des variantes de la création de Jean Prouvé de 1941, dont la construction ne nécessite aucune vis. La hauteur et la géométrie de l'assise sont les mêmes que celles de la chaise Standard et répondent donc aux normes et exigences actuelles. L'aspect et le toucher chaud du bois offrent un contraste intéressant avec la conception structurelle pratique, typique de l'approche fonctionnelle de Prouvé. La Chaise Tout Bois est disponible en chêne clair ou en chêne teinté foncé.

Matériaux

- **Assise et dossier :** placage de contreplaqué moulé en chêne naturel ou teinté foncé, vernis protecteur naturel.
- **Piètement :** piètement en bois massif non empilable ; type de bois identique au dossier et à l'assise en chêne naturel ou teinté foncé, vernis protecteur naturel.
- **Origine du bois :** chêne massif (*Quercus robur*) de Croatie, bois de placage d'Allemagne et des États-Unis.

DIMENSIONS (selon la norme EN 1335-1)**Chaise Tout Bois****SURFACES ET COULEURS**

10
chêne naturel, bois naturel avec vernis de protection



10
chêne naturel, bois naturel avec vernis de protection



04
chêne foncé, bois naturel avec vernis de protection



04
chêne foncé, bois naturel avec vernis de protection

Piètement en bois**Dossier et assise**